

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 80.008.955 dinars, un actif net de 79.743.662 dinars et un bénéfice de la période de 976.780 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post conclusion

- Les emplois en titres émis par la « BTL » représentent à la clôture de la période 13,30% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 Avril 2025

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	43.429.768	46.768.634	44.301.158
Obligations et valeurs assimilées		43.429.768	46.768.634	44.301.158
Placements monétaires et disponibilités		36.557.684	13.419.499	14.609.235
Placements monétaires	5	36.557.684	13.419.499	14.609.235
Créances d'exploitation	6	21.503	10.357	8.047
TOTAL ACTIF		80.008.955	60.198.489	58.918.440
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	242.858	231.452	133.327
Autres créditeurs divers	8	22.435	21.339	27.505
TOTAL PASSIF		265.293	252.791	160.832
ACTIF NET				
Capital	9	73.734.171	55.661.666	55.163.806
Sommes capitalisables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4.803.243	3.390.124	510
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1.206.248	893.908	3.593.292
ACTIF NET		79.743.662	59.945.698	58.757.608
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		80.008.955	60.198.489	58.918.440

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

<i>Libellé</i>	<i>Note</i>	<i>du 01/01/ au 31/03/2025</i>	<i>du 01/01/ au 31/03/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	794.617	784.759	3.068.665
Revenus des obligations et valeurs assimilées		794.617	784.759	3.068.665
Revenus des placements monétaires	11	200.996	102.174	559.123
Revenus des prises en pension	12	140.871	184.169	633.523
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1.136.484	1.071.102	4.261.311
Charges de gestion des placements	13	(141.838)	(135.863)	(528.362)
REVENU NET DES PLACEMENTS		994.646	935.239	3.732.949
Autres charges	14	(22.577)	(22.980)	(90.418)
RESULTAT D'EXPLOITATION		972.068	912.258	3.642.531
Régularisation du résultat d'exploitation		234.179	(18.351)	(49.239)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1.206.248	893.908	3.593.292
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(234.179)	18.351	49.239
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-	183.500(*)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4.712	9.680	(158.937)(*)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		976.780	921.938	3.667.094

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Libellé	du 01/01/ au 31/03/2025	du 01/01/ au 31/03/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	976.780	921.938	3.667.094
Résultat d'exploitation	972.068	912.258	3.642.531
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4.712	9.680	(158.937)(*)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	183.500(*)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(3.280.092)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	20.009.274	(1.003.478)	(1.656.632)
Souscriptions			
- Capital	22.193.070	8.203.111	29.501.621
- Régularisation des sommes non distribuables	1.214	656	6.823
- Régularisation des sommes distribuables	1.709.023	563.297	1.384.087
Rachats			
- Capital	(3.628.510)	(9.131.499)	(30.942.541)
- Régularisation des sommes non distribuables	(120)	(842)	(7.220)
- Régularisation des sommes distribuables	(265.403)	(638.202)	(1.599.402)
VARIATION DE L'ACTIF NET	20.986.054	(81.540)	(1.269.630)
ACTIF NET			
En début de période	58.757.608	60.027.238	60.027.238
En fin de période	79.743.662	59.945.698	58.757.608
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	554.373	568.860	568.860
En fin de période	740.939	559.526	554.373
VALEUR LIQUIDATIVE	107,625	107,137	105,989
TAUX DE RENDEMENT	1,54%	1,53%	6,18%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 15 Septembre 1993 à l'initiative de l'« UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 08 Avril 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la société «UNION CAPITAL» ex COFIB CAPITAL ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 Mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à 43.429.768 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% actif net
Obligations et valeurs assimilés			41.742.460	43.429.768	54,46%
Obligations des sociétés			12.453.760	12.836.636	16,10%
TN0003400330	AMENBANK2008(B)	20.000	400.000	419.332	0,53%
TN0003400405	AMENBANKSUB2010	18.000	119.160	124.073	0,16%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10.000	600.000	621.830	0,78%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	13.010	780.600	787.067	0,99%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	20.000	1.600.000	1.662.664	2,09%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3.000	180.000	187.535	0,24%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3.000	180.000	188.087	0,24%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	10.000	800.000	830.581	1,04%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	10.000	800.000	801.859	1,01%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5.000	100.000	102.808	0,13%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	6.500	130.000	134.198	0,17%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	10.000	600.000	600.707	0,75%
TNAQSF8MK1W1	HL 2024-1 A 10.7%	10.000	1.000.000	1.079.737	1,35%
TN0002102143	TLF 2020 SUB 10.25%	10.000	200.000	202.786	0,25%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	4.100	164.000	176.238	0,22%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10.000	600.000	621.304	0,78%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.5 %	10.000	1.000.000	1.045.107	1,31%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	20.000	1.200.000	1.217.273	1,53%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 10.35 %	5.000	500.000	507.259	0,64%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM+2.50 %	15.000	1.500.000	1.526.190	1,91%
Emprunt National			23.500.000	24.462.662	30,68%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	30.000	3.000.000	3.090.151	3,88%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	30.000	3.000.000	3.084.585	3,87%
TN4A4WPDZOC1	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50.000	5.000.000	5.207.255	6,53%

TNIZ090I5G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50.000	5.000.000	5.224.131	6,55%
TNLBC9INKV10	EMP NAT 2024 T3 CC TV	15.000	1.500.000	1.565.304	1,96%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12.500	1.250.000	1.316.060	1,65%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3.750	3.750.000	3.950.433	4,95%
TN45VKDAPM79	EMP NAT 2024 T4 CB TV	10.000	1.000.000	1.024.743	1,29%
Bons du trésor assimilables			5.788.700	6.130.470	7,69%
TN0008000606	BTA-04-2028	1.000	935.200	1.034.562	1,30%
TN0008000580	BTA-10-2026	5.000	4.853.500	5.095.908	6,39%
TOTAL			41.742.460	43.429.768	54,46%
Pourcentage par rapport à l'Actif					54,28%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à 36.557.684 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net
	<u>Dépôts à vue</u>	3.921.185	3.921.185	4,92%
	UBCI	3.921.185	3.921.185	4,92%
	<u>Certificats de dépôt</u>	24.937.542	25.073.760	31,44%
TNQUK6Q4T303	Certificat de dépôt AB au 15/04/2025 à 9,04% 50 jours	1.980.160	1.994.395	2,50%
TN48MDO0GRI6	Certificat de dépôt BNA au 06/05/2025 à 8,99% 40 jours	3.968.352	3.972.273	4,98%
TNP9X6K3XEW2	Certificat de dépôt BT au 06/05/2025 à 8,99% 50 jours	1.980.269	1.986.137	2,49%
TNCK04R3ZIG5	Certificat de dépôt BTK Leasing au 10/04/2025 à 9,74% 20 jours	1.991.389	1.996.113	2,50%
TND4PTQCA408	Certificat de dépôt BTL au 08/01/2026 à 9,99% 350 jours	2.787.536	2.825.819	3,54%
TNR7C55QG8R5	Certificat de dépôt BTL au 09/01/2026 à 9,99% 340 jours	2.793.083	2.825.246	3,54%
TNJXZ9TQ9AO6	Certificat de dépôt BTL au 10/04/2025 à 8,35% 30 jours	4.972.359	4.991.667	6,26%
TNPVLWB5U012	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 21/04/2025 à 8,99% 40 jours	4.464.396	4.482.109	5,62%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	7.498.210	7.562.739	9,48%
	Pension livrée BNA au 14/04/2025 à 7,99 % pour 20 jours	3.499.032	3.504.452	4,39%
	Pension livrée BNA au 15/05/2025 à 8,75% pour 120 jours	999.178	1.017.440	1,28%
	Pension livrée BTL au 06/05/2025 à 8,99 % pour 90 jours	3.000.000	3.040.847	3,81%
	TOTAL	36.356.937	36.557.684	45,84%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			45,69%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2025 à 21.503 dinars contre 10.357 dinars au 31 Mars 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	21.503	10.357	8.047
Total	21.503	10.357	8.047

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2025 à 242.858 dinars contre 231.452 dinars au 31 Mars 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	32.307	30.947	30.368
Dépositaire	30.574	29.675	14.814
Distributeurs	179.977	170.830	88.145
Total	242.858	231.452	133.327

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2025 à 22.435 dinars contre 21.339 dinars au 31 Mars 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Etat, retenue à la source	-	107	-
Redevance CMF	6.119	5.131	4.963
Charges à payer	16.316	16.101	22.542
Total	22.435	21.339	27.505

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	55.163.806
Nombre de titres	554.373
Nombre d'actionnaires	941

Souscriptions réalisées

Montant	22.193.070
Nombre de titres émis	223.031
Nombre d'actionnaires nouveaux	7

Rachats effectués

Montant	(3.628.510)
Nombre de titres rachetés	(36.465)
Nombre d'actionnaires sortants	(52)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4.712
Régularisation des sommes non distribuables	1.094

Capital au 31-03-2025

Montant	73.734.171
Nombre de titres	740.939
Nombre d'actionnaires	896

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 794.617 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025, contre 784.759 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

Libellé	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	268.658	241.195	1.018.524
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	525.958	543.564	2.050.141
Total	794.617	784.759	3.068.665

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à 200.996 dinars, contre 102.174 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

Libellé	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts	13.456	10.384	37.956
Intérêts des certificats de dépôt	187.540	91.790	521.167
Total	200.996	102.174	559.123

NOTE 12 : REVENUS DES MISES EN PENSION

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

Libellé	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts au titre des opérations de mise en pensions livrées	140.871	184.169	633.523
Total	140.871	184.169	633.523

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à 141.838 dinars, contre 135.863 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Rémunération du gestionnaire	32.308	30.947	120.349
Rémunération du dépositaire	15.760	15.096	58.707
Rémunération des distributeurs	93.771	89.821	349.306
Total	141.838	135.863	528.362

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à 22.577 dinars, contre 22.980 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Redevance CMF	15.760	15.096	58.707
Taxes	2.359	2.556	10.279
Frais bancaires	31	34	138
Frais de publications	1.493	1.530	6.152
Honoraires commissaire aux comptes	966	1.776	7.142
Jetons de Présence	1.967	1.989	8.000
Total	22.577	22.980	90.418

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse "UNION CAPITAL" ex "COFIB CAPITAL" ayant absorbé "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,205% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,595% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux en prorata de leurs distributions.